

ANNEXE « A » CLASSIFICATION DES EMPLOIS ET TAUX HORAIRE

Emploi	Classe salariale	Taux horaire 2023
Journalier	1	26,28 \$
Préposé à l'entretien ménager		
Préposé au magasin	2	27,02 \$
Préposé aux travaux d'entretien		
Commissionnaire		
Préposé à la centrale d'équipements		
Chauffeur niveau 2	3	27,76 \$
Préposé aux usines de traitement des eaux		
Éboueur		
Préposé aux véhicules	4	28,54 \$
Opérateur niveau 3		
Chauffeur de camion sanitaire à chargement frontal		
Chauffeur de camion sanitaire à chargement latéral niveau 2		
Chauffeur niveau 1		
Préposé à l'entretien du mobilier urbain et des équipements de loisirs		
Préposé à la préparation des surfaces		
Préposé à la signalisation		
Préposé au centre de récupération des matières organiques	5	29,29 \$
Préposé aux coffrages		
Préposé aux loisirs		
Chauffeur de camion sanitaire à chargement latéral niveau 1	6	30,02 \$
Préposé au service des usines de traitement des eaux		
Préposé à la maintenance des équipements de loisirs		
Releveur-réparateur de compteur d'eau		
Préposé à l'entretien des équipements motorisés (M)	7	30,77 \$
Préposé aux réseaux d'aqueduc & d'égout		
Chauffeur-opérateur à l'entretien des réseaux		
Opérateur niveau 2	7	30,77 \$
Râteleur d'asphalte		
Préposé à la réparation de composantes hydrauliques et pneumatiques (M)	7	30,77 \$
Horticulteur (M)		

Emploi	Classe salariale	Taux horaire 2023
Cimentier-applicateur (M)	8	32,00 \$
Chauffeur-gardien		
Opérateur niveau 1		
Peintre (M)		
Briqueteur-maçon (M)	9	33,24 \$
Mécanicien d'équipements motorisés niveau 2 (M)		
Tuyauteur aux réseaux d'aqueduc & d'égout		
Peintre-débosselleur (M)	10	34,49 \$
Menuisier (M)		
Soudeur (M)		
Opérateur mécanicien de machinerie fixe niveau 2 (M)		
Machiniste (M)	11	35,75 \$
Mécanicien aux usines de traitement des eaux (M)		
Mécanicien d'équipements motorisés niveau 1 (M)		
Mécanicien d'équipements incendie (M)		
Électricien (M)		
Électricien à l'éclairage (M)		
Électricien aux signaux lumineux (M)		
Tuyauteur-frigoriste (M)		
Tuyauteur de plomberie, appareils de chauffage et gaz (M)	12	37,00 \$
Technicien en mécanique (M)		
Technicien aux systèmes ordinés (M)		
Technicien en électronique et électrotechnique (M)		
Mécanicien-technicien en mécanique du bâtiment (M)		
Technicien-électronicien (M)		
Technicien-opérateur à l'assainissement des eaux (M)		
Technicien-opérateur au traitement de l'eau potable (M)		
Opérateur mécanicien de machinerie fixe niveau 1 (M)		

Chef d'équipe : Taux de la classe salariale majoré des montants prévus à l'article 28.00 applicables au moment de la signature.

(M) Emploi de métier